



23/03/18

**CHAMPIONNAT LIGUE individuel M15 Épée Dames et Épée Hommes  
08/04/18**

**DIMANCHE 08 AVRIL 2018**

**Horaires :**

M15 Épée Hommes :

Début des inscriptions 09h00 – fin : 09h15

M15 Épée Dames :

Début des inscriptions 09h15 – fin : 09h30

**Engagements :**

Les engagements devront être effectués sur l'interface des engagements en ligne de la FFE

avant le jeudi 5 Avril à 23h59.

**Droit d'inscription :**

10 €

**Lieu :**

**Gymnase Danton**

**12 allée Danton**

**93190 LIVRY GARGAN**

*Dans le cas où un tireur n'a pas été engagé dans les délais impartis (jeudi avant minuit) à l'aide du système des engagements en ligne, celui-ci pourra participer à l'épreuve après s'être acquitté d'un droit d'engagement égal à 3 fois le droit d'engagement prévu à payer sur place lors de son engagement. Pour être accepté à la compétition, le tireur concerné devra avoir prévenu la commission [marie-christine.beraldin@leac-escrime.fr](mailto:marie-christine.beraldin@leac-escrime.fr), [mauricette.lefevre@leac-escrime.fr](mailto:mauricette.lefevre@leac-escrime.fr) (avec copie à [escrime@leac-escrime.fr](mailto:escrime@leac-escrime.fr)) de son engagement hors délai (par mail ou téléphone) ; à défaut, il ne sera pas accepté.*

*Dans le cas où un ou plusieurs tireurs, d'un club engagé à l'épreuve est absent, le responsable du club doit s'acquitter des droits d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés absents, sous peine de non engagement des tireurs présents. Si les responsables du club sont absents le droit pour le club à participer à la compétition de ligue suivante quelles que soient l'arme et/ou la catégorie est assujéti au paiement des droits d'engagement à la ligue, concernant la compétition incriminée. Le comité directeur a cependant atténué ce dispositif, et admet qu'une dérogation exceptionnelle pourra être accordée aux clubs à condition de prévenir la commission d'armes par mail, la veille de la compétition.*